

Changer de paradigme



Droit à l'alimentation
Fascicule 6

Changer de paradigme : mettre nos lunettes « droit à l'alimentation » pour aborder les enjeux d'insécurité alimentaire

Revendiquer le droit à l'alimentation implique nécessairement de changer notre vision de l'alimentation.

Loin d'être une simple activité quotidienne, l'alimentation est un droit fondamental reconnu par l'Organisation des Nations Unies et par la plupart des pays qui se sont engagés à le réaliser en mettant tout en œuvre pour assurer à toutes et tous un accès digne aux aliments.

La responsabilité première d'assurer le droit à l'alimentation revient donc aux gouvernements qui ont le devoir de tout mettre en œuvre pour créer un environnement favorable à sa réalisation : des revenus suffisants, une juste redistribution de la richesse, l'accès à des points de vente d'aliments ou à des espaces pour cultiver, chasser, pêcher ou cueillir sa nourriture, des services de santé adéquats, la protection des sources d'eau, etc.

La charité alimentaire, bien que louable, n'est pas une solution durable à l'insécurité alimentaire. La clé repose en effet sur une prise d'action de la part des gouvernements qui doivent s'attaquer à ses causes sous-jacentes, de nature socio-économique et systémique.

Le droit à l'alimentation existe juridiquement et crée de véritables obligations pour nos gouvernements. Notre devoir individuel et collectif n'est donc pas de faire des pieds et des mains pour parvenir à se nourrir ou à nourrir notre communauté, mais plutôt de revendiquer ce droit pour exiger de nos décideurs publics qu'ils mettent tout en œuvre pour que notre système assure l'accès physique et économique à des aliments adéquats.



Regroupement des cuisines
collectives du Québec

www.rccq.org | info@rccq.org

514 529-3448
2240, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3N9

